

En marche vers la facturation électronique : anticipez les changements !

La mise en place de la facturation électronique obligatoire constitue une **révolution au cœur des préoccupations des entreprises** qui travaillent déjà sur les **contours de la réforme et l'architecture numérique et technique** à mettre en œuvre. La réforme de la facturation électronique implique **à compter du 1er juillet 2024**, une **obligation de réception des factures électroniques** et, selon un calendrier progressif, **une obligation d'émission (e-invoicing) des factures sous format électronique**. A cela s'ajoute une **obligation de e-reporting** auprès de l'Administration fiscale pour certaines opérations.

Cartographier les flux de TVA

- Cartographie TVA des flux entrants et sortants et revue des codes TVA : analyse, recommandations et actions correctives
- Classification des flux de vente et d'achat dans l'*e-invoicing* et/ou *e-reporting*
- Revue fiscale des factures (mentions sur factures, format, piste d'audit fiable, etc)

Sécuriser les référentiels Tiers

- Diagnostic *Data Analytics* des base tiers (fournisseurs/clients) : segmentation, sirétisation, enrichissement, déduplication via *Machine Learning*...
- Détermination du statut du tiers : *e-invoicing*, *e-reporting*, non assujetti...
- Plan d'actions de mise à niveau des référentiels

Diagnostiquer les processus de facturation

- Revue des processus existants de gestion des factures fournisseur et client
- Alignement de l'organisation et des processus cibles pour traiter les factures dématérialisées à horizon 2024
- Anticipation de la conduite du changement

Elaborer le *Business Case*

- Etude des flux de facturation dans votre paysage applicatif
- Identification des cas de facturation hors système et détermination du Système d'Information cible
- Proposition de scénarios applicatifs cibles
- Rédaction du *Business Case* du scénario retenu

Notre équipe interdisciplinaire, composée d'avocats spécialistes de la TVA/facturation et d'experts en conseil SI finance, adopte une **approche pragmatique** conduisant à l'**élaboration d'un *business case*** pour la mise en place de la facturation électronique. La mise en place de la facturation électronique avec l'assistance de Grant Thornton, vous permet de **sécuriser les opérations** qui rentreront demain dans le champ du *e-invoicing* et/ou *e-reporting* et de **garantir la conformité de votre entreprise** avec les nouvelles règles fiscales.



Roberto Azocar
Associé Digital Finance
Email : roberto.azocar@fr.gt.com
Tél : +33 6 83 61 12 12



Elvire Tardivon-Lorizon
Avocate – Associée
Email : etardivonlorizon@avocats-gt.com
Tél : +33 6 20 70 48 44



Fabrice Guyot
Associé *Business Risk Services*
Email : fabrice.guyot@fr.gt.com
Tél : + 33 (0)1 41 25 91 65